

Procès verbal du conseil d'administration  
du vendredi 09/02/2024  
18h00 à la Crinière

Le nouveau conseil d'administration élu lors de l'assemblée générale du 02/02/2024 se compose de 15 membres:  
BELLOTTO Sophie / BOINET Georges / BOTREL Alain / BOTREL Roland / CORROT Philippe / COURTOIS Gilles /  
DANIEL Alexi / GICQUEL Christian / LEPERE Martine / LORMEL Jean Charles / RAOULT Odile /  
REGNIER Jean Pierre / RIBULE Arnaud / ROUTIER Pierre / TEGNER Charles

Membres présents :14

Membre absent excusé : 1 - TEGNER Charles

Le président Jean Pierre REGNIER encore sous mandat déclare la séance ouverte

**point n°1 :**

Election du président / coprésidents :

Sont candidats à une gestion en coprésidence :

BELLOTTO Sophie et DANIEL Alexi

Résolution proposée: Soumis au vote (majorité des présents)

Le conseil d'administration accepte ces 2 candidatures pour une gestion en coprésidence  
avec Mme BELLOTTO Sophie comme présidente référente auprès de FFG

Nombre de voix pour : 14

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

La résolution proposée est: ADOPTÉE - Sophie BELLOTTO et Alexi DANIEL sont élus(es) coprésident(e)

**point n°2 :**

Election vice président(e):

Sont candidats à ce poste :Odile RAOULT

Résolution proposée: Soumis au vote (majorité des présents)

Le conseil d'administration accepte cette candidature au poste de vice présidente

Nombre de voix pour : 14

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

La résolution proposée est:ADOPTÉE - Odile RAOULT est élue vice présidente

**point n°3:**

Election du trésorier:

Sont candidats à ce poste : Gicquel Christian

Résolution proposée: Soumis au vote (majorité des présents)

Le conseil d'administration accepte cette candidature au poste de trésorier

Nombre de voix pour : 14

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

La résolution proposée est: ADOPTÉE – Christian GICQUEL est élu trésorier

**point n°4 :**

Election du secrétaire :

Sont candidats à ce poste : Jean Pierre REGNIER

Résolution proposée: Soumis au vote (majorité des présents)

Le conseil d'administration accepte cette candidature au poste de secrétaire

Nombre de voix pour : 14

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0



La résolution proposée est: ADOPTÉE - Jean Pierre REGNIER est élu secrétaire

**point n°5 :**

**Nominations des responsables aux différentes commissions :**

**Commission Calendrier compétitions / relation partenaires**

Sera en charge de la mise en place du calendrier des compétitions, conformément à la convention, lequel sera établi en accord avec le gestionnaire G S L, en tenant compte également du calendrier des compétitions hors AS (G S L, départementales, régionales, caritatives privées, ect...)

Il sera nécessaire de préciser sur notre calendrier le statut de chacune des compétitions afin de déterminer le nombre exacte des compétitions libellées « AS Crinière »

Sont nommés(es) CORROT Philippe / BELLOTTO Sophie / DANIEL Alexi

**Commission Equipe seniors et équipe féminine**

Sera en charge, d'une part de la relation entre l'AS Crinière et les organisateurs des différentes compétitions

(le CD 22 / la ligue de Bretagne, les différents clubs d'accueil ect....) et d'autre part de la formation des équipes en tenant compte de la charte joueur mise en place début 2022

Sont nommés(es): RAOULT Odile / LORMEL Jean Charles / COURTOIS Gilles

**Commission Equipe Homme**

Sera en charge, d'une part, de la relation entre l'AS Crinière et les organisateurs des différentes compétitions

(le CD 22 / la ligue de Bretagne, les différents clubs d'accueil ect....) et d'autre part de la formation des équipes en tenant compte de la charte joueur mise en place début 2022

Sont nommés(es) : RIBULE Arnaud

**Commission Ecole de Golf**

Sera en charge, de la relation avec le pro Biguet Stéphane pour l'organisation des sorties élèves sur le parcours et plus particulièrement de la mise en place 2 fois semaine (mercredi et samedi) de l'équipe bénévole encadrante

Sont nommés(es) : GICQUEL Christian

**Commission sportive :**

Sera en charge :

Du contrôle de l'annonce des compétitions sur I S P établie par G S L dans le cadre de sa prestation pour l'AS

Du contrôle de la création des départs des compétitions sur RMS 9 établie par G S L dans le cadre de sa prestation pour l'AS

De la saisie des scores des compétitions sur R M S 9

De l'accueil des sponsors le jour des compétitions ainsi que de l'annonce des résultats et de la remise des prix

De l'organisation complète du match-play

De la bonne application de la charte joueur

Sont nommés(es) : RIBULE Arnaud / DANIEL Alexi / LORMEL Jean Charles /

GICQUEL Christian / REGNIER Jean Pierre

**Commission communication :**

Sera en charge de la mise en place de la communication

Sur le site internet de l'AS (SportsRégion)

Sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram)

Sera également en charge

De la publication des news

De la rédaction et de l'envoi des newsletters

Sont nommés(es) : BELLOTTO Sophie / RIBULE Arnaud

**Commission parcours :**

Sera en charge

Du suivi de l'entretien du parcours par le prestataire T S E, rédigera si nécessaire un compte rendu à destination de G S L avec copie T S E

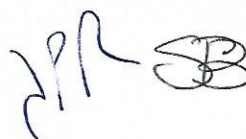
D'organiser un rendez vous régulier avec le responsable T S E

De la remise en place des piquets parcours (hors piquets départs)

De la réfection et de l'achat des piquets manquants (y compris piquets départs)

D'organiser si nécessaire les interventions petits travaux qui seraient à réaliser sur le parcours

Sont nommés(es) : LORMEL Jean Charles / BOINET Georges / BOTREL Alain / BOTREL Roland  
ROUTIER Pierre / COURTOIS Gilles / LEPERE Martine



**point n°6**

Convention avec G.S.L : Validation de la convention 2024 établi entre le gestionnaire G S L et l'Association Sportive de la Crinière

La convention initiale présentée par G S L avait été rejetée à l'unanimité des membres (14 voix sur 14) par le conseil d'administration lors de sa réunion du 17/11/2023

Le conseil d'administration avait missionné ses coprésidents pour négociation de sa contre-proposition avec G S L

Après maintes discussions et revirements permanents de G S L quelques accords ont été malgré tout trouvés.

Ci joint convention (cahier des charges financières) qui serait acceptée par G S L pour l'année 2024 et remise en main propre le 05/02/2024 par Mme Guihot gestionnaire G S L.

**Résolution proposée:** Soumis au vote (majorité des présents)

Le conseil d'administration accepte la convention et son cahier des charges financières citée ci-dessus liant l'Association Sportive au gestionnaire G S L pour une mise en application dès le 01/01/2024

Nombre de voix pour : 8

Nombre de voix contre : 6

Nombre d'abstentions : 0

La résolution proposée est : ADOPTEE \*

**\*IMPORTANT : Nouvelle Résolution**

Face à la difficulté de parvenir à un accord « raisonnable » le conseil d'administration accepte par défaut d'adopter ce document. Cependant, le conseil d'administration considérant ce document totalement inadapté à la réalité de la situation depuis plusieurs années tient à préciser son intention de le remettre en cause pour 2025

Nombre de voix pour : 14

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

La résolution proposée est : ADOPTEE

**Questions diverses : néant**

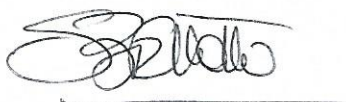
Personne ne demandant plus la parole; le président déclare la séance levée à 19h 35

**Ce document fera l'objet d'une déclaration en préfecture**

le 09/20/2024

La présidente

BELLOTTO Sophie



un membre du CA

Jean Pierre Rogues

